

note d'

information

06.14
MAI

www.education.gouv.fr/stateval

Parmi l'ensemble des effectifs de la fonction publique d'État, c'est au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche que l'effectif féminin est le plus important. Comme dix ans auparavant, les femmes

composent pratiquement les deux tiers de cet effectif (62,9 % en 1994-1995 pour 64,5 % en 2004-2005)

ce qui représente, actuellement, presque 7 % de la population active féminine. La féminisation est importante parmi les enseignants, plus de sept femmes sur dix enseignent dans le scolaire privé et un peu moins de sept sur dix dans le scolaire public.

Elles sont très nombreuses dans les écoles, huit sur dix dans le public et neuf sur dix dans le privé, mais elles sont deux fois moins présentes que les hommes dans l'enseignement supérieur (34 % des effectifs).

Parmi les fonctions autres que celles d'enseignement, les femmes occupent davantage de fonctions administratives que de fonctions de direction ou d'inspection. Parmi les personnels titulaires du secteur public, elles sont proportionnellement plus nombreuses en catégories B (79,4 %) et C (66,0 %) qu'en catégorie A (62,6 %).



Les femmes au ministère de l'Éducation nationale 2004-2005

Parmi les enseignants des premier et second degrés, les femmes sont largement majoritaires dans le public (66,6 %) et dans le privé (73,7 %). Elles sont beaucoup plus nombreuses parmi les corps des enseignants du premier degré privé (90 %) et public (79 %), que dans ceux du second degré privé (65,6 %) et public (56,7 %) (*tableau 1*).

Les deux corps d'enseignants du premier degré sont fortement féminisés : il y a 89 % de femmes parmi les professeurs des écoles dans le privé et 78,9 % dans le public. Les instituteurs sont également peu nombreux, moins d'un instituteur pour plus de neuf institutrices dans le privé et deux hommes pour huit femmes dans les écoles publiques (*tableau 2*).

Au sein du second degré, il y a, en moyenne, davantage de femmes dans l'enseignement privé (65,6 %) que dans le public (56,7 %). Les corps les moins féminisés sont ceux des professeurs de chaire supérieure (30 % dans le public et 20 % dans le privé) et des agrégés (49,1 % dans le public et 44,8 % dans le privé). Le corps des certifiés et

assimilés, le plus nombreux, est également celui où la présence féminine est la plus forte (66,4 % dans le privé et 60,8 % dans le public). Parmi les professeurs de lycée professionnel, les écarts sont importants entre les secteurs et on comptabilise moins d'une enseignante pour deux enseignants dans le public et plus de trois sur cinq dans le privé, les lycées professionnels privés étant davantage orientés vers le secteur « services » plus féminisé que le secteur « production ».

Dans la répartition par discipline, les femmes représentent 69 % des enseignants du secteur public dans les domaines relatifs aux services (89,2 % dans le paramédical, social et soins personnels et 70,7 % en économie et gestion). 63,4 % des postes dans les domaines disciplinaires sont occupés par des femmes qui enseignent davantage les langues (81,3 %) et les lettres (76,4 %) que la philosophie (39,3 %). Dans les domaines de la production, elles ne sont plus que 23 % à enseigner bien que 91,4 % des enseignants de biotechnologie-santé-environnement-génie biologique soient des femmes.

La Direction de l'évaluation et de la prospective reçoit annuellement et exploite les informations contenues dans les fichiers des Trésoreries générales qui recensent l'ensemble des personnels rémunérés au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette Note d'information sur la répartition des femmes au sein du MEN a été rédigée à partir des données du 31 janvier 2005.

Tableau 1 – Les enseignants du secteur public

	Effectifs			Âge moyen		Indice moyen de rémunération	
	Total	Femmes	Part des femmes	Âge des femmes	Écart âge F/H	Indice des femmes	Indice F/H %
Professeurs des écoles	283 758	224 024	78,9	38,4	- 3,4	488	93,5
Instituteurs	65 585	52 095	79,4	42,4	- 1,3	445	97,2
Instituteurs suppléants	316	212	67,1	31,1	0,3	290	100
Total premier degré	349 659	276 331	79	39,1	- 3,1	480	94,1
Chaires supérieures	2 190	662	30,0	52,4	-	917	99,7
Agrégés	56 954	27 942	49,1	42,9	- 0,8	705	98,7
Certifiés et Peps	276 466	168 126	60,8	41,7	- 0,3	539	98,2
Professeurs de lycée professionnel	68 407	33 268	48,6	43,4	- 0,7	548	97,2
PEGC	14 911	8 447	56,6	54,2	- 0,4	644	98,6
Adjoints et chargés enseignement	3 840	1 871	48,7	50,9	- 1,0	566	95,9
Maîtres auxiliaires	3 713	2 162	58,2	42,5	- 2,8	360	97
Professeurs contractuels	14 996	7 779	51,9	35,2	- 1,2	380	98,7
Total second degré	441 477	250 257	56,7	42,3	- 0,6	556	96,9
Total premier et second degrés	792 344	527 796	66,6	40,6	- 2,1	516	92,8
Professeurs des universités	20 033	3 432	17,1	51,9	- 1,0	937	95,2
Maîtres de conférences	35 939	14 233	39,6	43,3	- 1,1	656	99,5
Assistants	566	257	45,4	52,3	- 0,3	598	98,7
Chefs de clinique	150	40	26,7	45,5	- 7,1	558	77,2
ATER	7 007	3 149	44,9	29,6	0,3	344	100,6
Maîtres de langue	1 012	670	66,2	-	-	-	-
Enseignants de type Ensam	386	31	8,0	-	-	-	-
Contractuels	1 133	643	56,8	40,7	0,1	521	92,2
Enseignants du supérieur	66 226	22 455	33,9	42,4	- 3,9	641	85,4
TOTAL ENSEIGNANTS	857 362	549 043	64,0	40,7	- 2,5	521	89,2

Lecture : l'âge moyen est calculé avec un chiffre décimal qui n'est pas un nombre de mois mais un dixième d'année. L'écart entre l'âge moyen des femmes et celui des hommes est, par exemple, pour les enseignants de type second degré de - 0,6 : les femmes sont donc plus jeunes que les hommes de 7,2 mois. Leur indice moyen est de 556 et correspond à 96,9 % de l'indice moyen des hommes.

Tableau 2 – Les enseignants du secteur privé

	Effectifs			Âge moyen		Indice moyen de rémunération	
	Total	Femmes	Part des femmes	Âge des femmes	Écart âge F/H	Indice des femmes	Indice F/H %
Professeurs des écoles	36 505	32 504	89,0	43,1	- 2,0	502	96,2
Instituteurs	7 403	6 941	93,8	42,4	- 1,5	420	98,1
Instituteurs suppléants	4 311	3 856	89,4	33,0	1,2	292	100,3
Total premier degré	48 219	43 301	89,8	42,1	- 1,6	470	95,5
Chaires supérieures	40	8	20,0	53,0	- 0,7	862	93,1
Agrégés	3 103	1 389	44,8	46,9	- 0,2	718	97,6
Certifiés et Peps	51 994	34 530	66,4	44,6	- 0,5	532	96,4
Professeurs de lycée professionnel	9 643	5 994	62,2	45,4	1,7	547	99,5
PEGC	858	485	56,5	56,7	- 0,1	642	98,9
CE-EPS	605	296	48,9	55,1	- 0,1	608	98,7
Adjoints et chargés d'enseignement	13 203	9 641	73,0	45,5	- 0,6	446	99,1
Maîtres auxiliaires	17 199	11 057	64,3	36,9	0,0	339	99,7
Contractuels individuels	76	66	86,8	37,3	2,1	367	103,7
Total second degré	96 721	63 466	65,6	43,7	- 0,2	492	95,9
Total premier et second degrés	144 940	106 767	73,7	43,0	- 0,9	483	94,7

Source : Fichier de paye des Trésoreries générales au 31 janvier 2005.

Tableau 3 – Les personnels d'encadrement

		Effectifs			Âge moyen		Indice moyen de rémunération	
		Total	Femmes	Part des femmes	Âge des femmes	Écart âge F/H	Indice des femmes	Indice F/H %
Administration centrale	Administrateurs civils	97	24	24,7	47,4	- 1,8	792	95,5
	Directeurs de l'administration centrale	14	3	21,4	54,7	1,3	1 285	101
	Sous-directeurs de l'administration centrale	38	14	36,8	53,6	1,0	980	97,8
	Chefs de service de l'administration centrale	17	3	17,6	47,3	- 4,7	1 085	99
Services académiques et EPLE	Recteurs	31	7	22,6	55,9	0,6	1 268	98,4
	Secrétaires généraux d'académie	27	6	22,2	49,7	- 2,0	863	93,8
	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	218	88	40,4	51,3	0,1	759	98,1
	Personnels de direction d'établissement	13 321	5 484	41,2	50,6	- 0,4	810	96
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	996	391	39,3	47,7	- 0,5	644	97
Corps d'inspection	Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	1 067	373	35,0	53,0	- 0,7	939	102,7
	Inspecteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement technique	2 023	769	38,0	51,1	- 0,6	755	103
	Inspecteurs d'académie - Directeurs des services départementaux	96	8	8,3	57,0	1,3	1 010	98,2
	Inspecteurs d'académie adjoints	39	9	23,1	51,0	- 1,9	870	96,3
Enseignement supérieur	Secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur	92	27	29,3	52,6	2,4	781	101
	Agents comptables	98	34	34,7	50,5	- 1,0	706	96,7
Total		18 174	7 240	39,8	50,6	- 0,5	798	95,9

Source : Fichier de paye des Trésoreries générales au 31 janvier 2005.

L'effectif des femmes dans l'enseignement supérieur public reste faible, moins de 34 % et 31,7 % des corps des enseignants-chercheurs. Elles sont proportionnellement plus nombreuses parmi les assistants (45,4 %), les maîtres de conférences (39,6 %) que parmi les professeurs d'université (17,1 %). Pour les autres enseignants non titulaires, leur proportion est très variable, 45 % des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et plus de 66 % des maîtres de langue.

Les femmes personnels d'encadrement...

Les personnels d'encadrement sont majoritairement des hommes de plus de 50 ans. Les femmes représentent 40 % de l'ensemble de ces personnels et les trois quarts d'entre elles assurent des fonctions de direction d'établissement du second degré. Au niveau des postes d'encadrement supérieur, trois seulement sont directeurs d'administration centrale, six sont secrétaires générales d'académie. Au niveau des recteurs, on compte trois femmes sur trente et un recteurs et, à titre de comparaison, il y a une femme préfet de région sur vingt-deux préfets. Les femmes représentent en moyenne 20 % de ces personnels. Dans les services de l'administration centrale, les femmes occupent proportionnellement plus de postes de sous-direction que de direction ; elles y accèdent à un âge plus tardif que leurs collègues masculins. Parmi les corps d'inspection, les inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques

régionaux (IA-IPR) et les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) sont composés de 35 à 38 % de femmes.

Au sein des services académiques et des EPLE, elles représentent 41,2 % des personnels de direction d'établissement et 39,3 % des conseillers d'administration scolaire et universitaire. Sur ces affectations rectorales ou académiques, les femmes sont légèrement plus jeunes que les hommes (six mois à peine) (tableau 3).

... mais un personnel administratif ou de bibliothèque très féminisé

Les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (ATOSS) représentent 65,3 % des personnels non enseignants rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au 31 janvier 2005. Ce personnel est largement féminisé (70,7 %) mais les différences sont grandes selon les filières et les corps. Les femmes représentent 85,3 % des personnels de la filière administrative. Une femme sur deux est adjoint et plus d'une sur quatre est secrétaire. Elles ont en moyenne 3,3 années de plus que les hommes.

Les personnels de la filière santé ou sociale sont à plus de 96 % des femmes. Les femmes médecins sont plus jeunes que les hommes (en moyenne quatorze mois de moins) mais les infirmières ont au moins un an et demi de plus que les infirmiers, au demeurant fort peu nombreux, moins d'un pour trente infirmières (tableau 4).

Les femmes sont largement présentes parmi les personnels des bibliothèques (70 %), quatre cinquièmes des bibliothécaires ou des bibliothécaires adjoints mais trois cinquièmes des magasiniers et des assistants des bibliothèques. Lorsqu'elles appartiennent au corps des bibliothécaires, elles ont, en moyenne, plus de 46 ans et cinq ans de plus que les hommes (tableau 5).

Parité parmi les ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation

Pour les ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (ITRF) à

peine un agent sur deux est de sexe féminin, mais les femmes sont majoritaires, comme pour les autres types de personnels, dans les corps administratifs : secrétaires, agents et adjoints (plus de 93 %). Les femmes sont plus nombreuses parmi les techniciens

de recherche que parmi les ingénieurs. Leur proportion est moins élevée en catégorie A, qu'en catégorie C (plus de 12 points les séparent 41,6 % contre 53,8 %) où une femme sur deux est agent ou adjoint technique (tableau 6).

Tableau 4 – Les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé

	Total	Femmes	% de femmes	Âge moyen femmes	Écart âge F / H	Indice des femmes	Indice F / H %
Recteurs	31	7	22,6	55,9	0,6	1 268	98,4
Inspecteurs généraux	255	62	24,3	55,3	- 1,6	1 075	95,0
Direction administration centrale*	69	20	29,0	52,8	0,2	1 041	95,5
Administrateurs civils	97	24	24,7	47,4	- 1,8	792	95,5
Secrétaires généraux	337	121	35,9	51,5	0,6	769	97,6
Conseillers ASU	996	391	39,3	47,7	- 0,5	644	97,0
Attachés (AAC, AASU, AADM)	9 950	6 529	65,6	46,6	1,9	546	101,3
Autres Administratifs A	283	106	37,5	49,7	0,2	659	95,8
Administratifs catégorie A	12 018	7 260	60,4	46,9	0,6	564	92,6
Administratifs catégorie B	19 476	16 617	85,3	46,4	3,3	401	104,4
Administratifs catégorie C	19 476	35 597	85,3	45,4	3,1	324	104,2
Total filière administrative	69 711	59 474	85,3	45,9	1,5	375	79,8
Techniciens EN - Catégorie B	208	5	2,4	34,2	0,5	313	86,2
Ouvriers d'entretien et d'accueil	63 586	47 988	75,5	44,8	2,2	290	99,7
Ouvriers professionnels	21 903	4 235	19,3	45,4	5,9	308	101,0
Maîtres ouvriers	8 072	1 130	14,0	51,0	- 0,2	365	106,1
Autres ouvriers	647	234	36,2	47,1	1,0	307	95,6
Ouvriers catégorie C	94 208	53 587	56,9	45,0	1,0	293	95,4
Total filière ouvrière	94 416	53 592	56,8	45,0	1,0	293	95,4
Santé catégorie A	1 812	1 708	94,3	49,5	- 1,0	639	92,9
Santé catégorie B	9 157	8 839	96,5	44,6	1,6	425	105,5
Total filière Santé	10 969	10 547	96,2	45,4	0,5	459	97,0
Laboratoire catégorie B	307	140	45,6	41,2	- 2,5	388	95,3
Laboratoire catégorie C	5 817	4 124	70,9	41,8	- 0,9	305	96,8
Total filière laboratoire	6 124	4 264	69,6	41,7	- 1,1	308	95,4
Total titulaires ATOSS	181 220	127 877	70,6	45,3	1,3	345	101,5
Total non titulaires	10 348	7 515	72,6	38,5	1,3	284	91,3
Total ATOSS	191 568	135 392	70,7	44,9	1,2	342	100,9

Source : Fichier de paye des Trésoreries générales au 31 janvier 2005.

* Directeurs, chefs de service et sous-directeurs de l'administration centrale.

Tableau 5 – Les personnels des bibliothèques

	Effectifs			Âge moyen		Indice moyen de rémunération	
	Total	Femmes	Part des femmes	Âge des femmes	Écart âge F / H	Indice des femmes	Indice F / H %
Conservateurs des bibliothèques	954	684	71,7	46,6	1,7	693	101,3
Bibliothécaires	477	387	81,1	46,4	5,2	478	106
Total catégorie A	1 431	1 071	74,8	46,5	2,5	615	98,2
Bibliothécaires adjoints	903	756	83,7	43,3	1,0	402	102,8
Assistants des bibliothèques	285	175	61,4	40,8	- 2,1	345	94,3
Techniciens d'art	19	12	63,2	43,7	- 4,9	386	89,1
Total catégorie B	1 207	943	78,1	42,8	0,1	391	102,4
Magasiniers - catégorie C	1 832	1 115	60,9	41,4	- 1,1	299	95,8
TOTAL	4 470	3 129	70,0	43,6	0,7	435	106,1

Source : Fichier de paye des Trésoreries générales au 31 janvier 2005.

Tableau 6 – Les ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation

	Effectifs			Âge moyen		Indice moyen de rémunération	
	Total	Femmes	Part des femmes	Âge des femmes	Écart âge F / H	Indice des femmes	Indice F / H %
Ingénieurs de recherche	1 766	562	31,8	47,9	0,1	645	97,1
Ingénieurs d'études	5 073	2 408	47,5	46,3	1,8	539	102,3
Assistants ingénieurs	2 204	793	36,0	43,4	2,9	435	101,2
Attachés d'administration	8	5	62,5	51,2	0,5	596	105,9
ITRF catégorie A	9 051	3 768	41,6	46,0	1,9	533	100,2
Techniciens de recherche	7 468	3 439	46,0	46,5	3,6	413	104,3
Secrétaires d'administration	237	222	93,7	47,3	3,8	446	111,8
ITRF catégorie B	7 705	3 661	47,5	46,6	3,7	415	104,8
Agents techniques	9 194	5 115	55,6	45,0	1,7	295	99
Adjoints techniques	6 752	3 267	48,4	45,5	2,2	341	101,5
Agents et adjoints administratifs	495	461	93,1	44,1	6,9	323	105,2
ITRF catégorie C	16 441	8 843	53,8	45,1	1,8	313	99,1
Total titulaires	33 197	16 272	49,0	45,7	2,2	387	96,3
Contractuels	88	66	75,0	50,7	- 1,3	439	101,2
TOTAL	33 285	16 338	49,1	45,7	2,2	387	96,3

Source : Fichier de paye des Trésoreries générales au 31 janvier 2005.

Si les personnels ITRF sont affectés à plus de 85 % dans les établissements d'enseignement supérieur, les femmes sont plus souvent que les hommes affectées dans les établissements du second degré, les hommes, quant à eux, plus souvent dans les inspections académiques et les rectorats.

Temps partiel, un comportement féminin

Plus de 10 % des enseignantes et moins de 3 % des enseignants exercent à temps partiel ou incomplet. Dans le premier degré, les hommes (1,5 %) et les femmes (8,6 %) exerçant à temps partiel se situent dans un rapport de un à six. Dans le second degré, on enregistre quatre fois plus de femmes que d'hommes (12,1 % contre 3,0 %) et cinq fois plus au niveau du supérieur (3,2 % contre 0,6 %) (tableau 7).

Parmi les titulaires, dix points séparent les enseignantes du supérieur, maîtres de conférences (3,2 %) par exemple, des institutrices (13,7 %). Pour les personnels non titulaires, les taux sont élevés ; dans le second degré, plus du tiers des professeurs contractuelles ou des contractuelles individuelles exercent à temps partiel ou incomplet.

C'est de 30 à 39 ans que la proportion de travail à temps partiel ou incomplet est la plus importante pour les femmes (15,2 %) cinq fois plus que pour les moins de 30 ans et deux fois plus que pour les 50 ans et plus. Mais c'est aussi dans cette tranche d'âge que la proportion d'agents prenant un congé maternité ou adoption est la plus importante.

On dénombre proportionnellement deux fois plus d'enseignantes à temps partiel ou

incomplet dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public mais surtout cinq fois et demie plus d'hommes dans le privé que dans le public avec des écarts moindres entre les sexes.

Comme dans le public, c'est de 30 à 39 ans que les femmes du privé exercent le plus souvent à temps partiel : presque une enseignante sur quatre appartient à cette tranche d'âge. Parmi les hommes, les jeunes hommes maîtres auxiliaires sont les plus nombreux à exercer à temps partiel ou incomplet.

Les enseignantes plus jeunes que les enseignants

Dans le secteur public, sur l'ensemble du personnel, les femmes sont en moyenne plus jeunes (41,3 ans) que les hommes (43,1 ans) de moins de deux années. Cet écart est légèrement supérieur pour les enseignants des premier et second degrés public (- 2,1 ans) mais moindre dans le privé (- 0,9) où les femmes ont dix mois de moins que les hommes. Les enseignantes

du public du secteur scolaire ont en moyenne 40,6 ans et celles du privé 43 ans.

Dans les écoles publiques, on constate un écart important femmes-hommes de trois années de moins pour elles, avec un âge moyen de 39,1 ans pour les enseignantes. Parmi ces dernières, deux sur cinq ont moins de 30 ans et plus de 50 ans et elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes au-delà de 40 ans : 38 % des hommes ont de 40 à 49 ans, soit 10 points de plus que les femmes dans cette tranche d'âge.

Au plan national, les femmes, majoritaires à 57 % dans les établissements du second degré public, ont en moyenne plus de 42 ans, soit 8 mois de moins que les hommes (graphique 1).

Au-delà des données nationales, un écart de 13 points existe entre la part des femmes de l'académie de la Corse à celle de Lille (de 13,3 % à 26,3 %) pour les moins de 30 ans dans l'enseignement du premier degré. Dans la tranche d'âge des 50 ans et plus, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes, sauf

Graphique 1 – Les enseignants du secteur public : répartition par tranche d'âge et par sexe

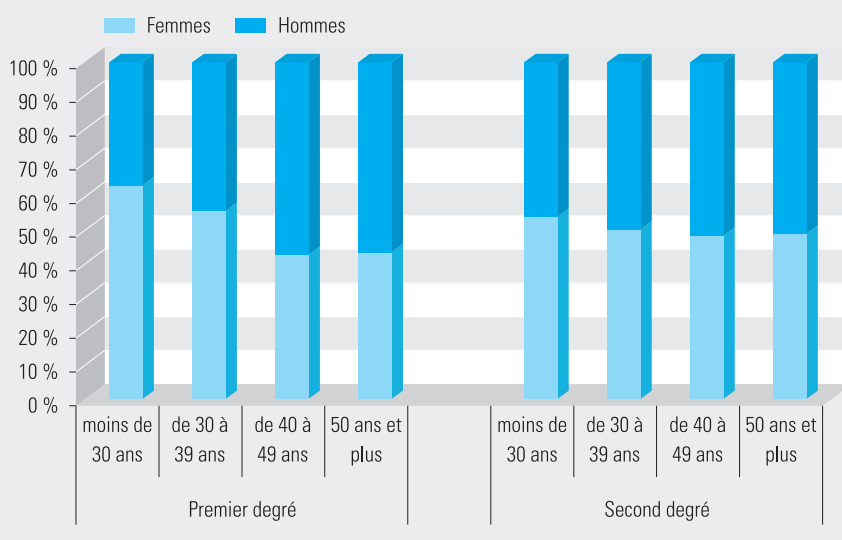


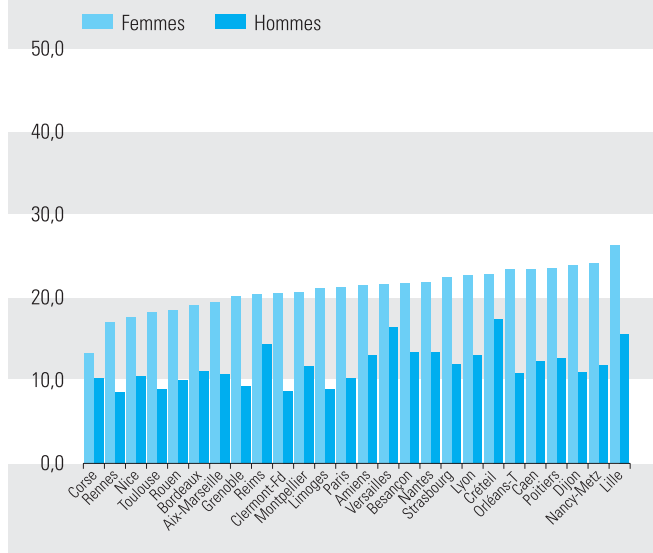
Tableau 7 – Proportion de temps partiel (TP) et âge pour les enseignants des secteurs public et privé

	% TP - 30 ans		% TP 30-39 ans		% TP 40-49 ans		% TP 50 et plus		% TP moyen	
	H*	F*	H	F	H	F	H	F	H	F
Enseignants du secteur public										
Enseignants du premier degré public	0,9	3,5	2,0	15,1	1,7	8,7	0,8	3,5	1,5	8,6
Enseignants du second degré public	2,2	4,3	3,2	16,4	3,0	14,4	3,1	10,3	3,0	12,1
Enseignants des premier et second degrés public	1,9	3,9	2,9	15,7	2,5	11,1	2,6	7,7	2,6	10,2
Enseignants dans le supérieur public	1,4	1,7	0,8	4,6	0,6	4,3	0,3	1,3	0,6	3,2
Ensemble des enseignants du public	1,8	3,8	2,6	15,2	2,2	10,8	2,2	7,4	2,3	9,9
Enseignants du secteur privé										
Enseignants du premier degré privé	22,7	34	22,8	34,7	21,1	36,2	22,2	33,2	22,4	34,7
Enseignants du second degré privé	9,5	13,3	6,5	20,5	5,1	15,1	8,9	10,3	7,4	14,8
Enseignants du supérieur privé	25,9	28,7	14,8	26,1	13,3	23,3	14,1	19,6	15,1	23,3
Ensemble premier et second degrés privés	23,5	21,5	13,9	23,9	12,4	19,7	13,4	16,2	14,2	19,8

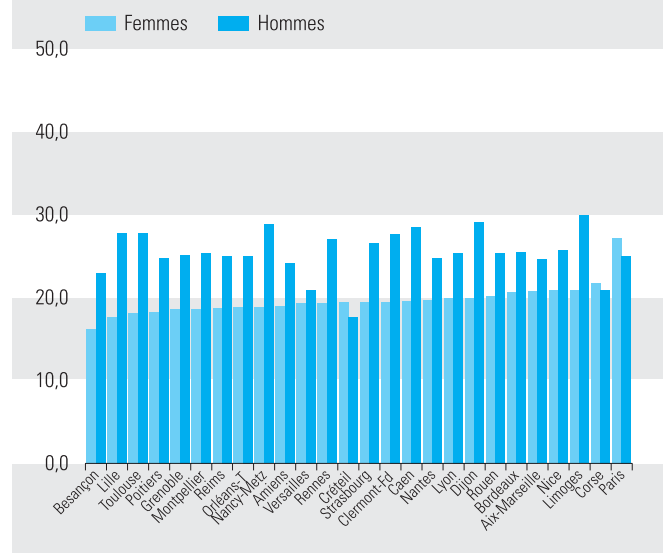
Source : Fichier de paye des Trésoreries générales au 31 janvier 2005.

* H : hommes – F : femmes.

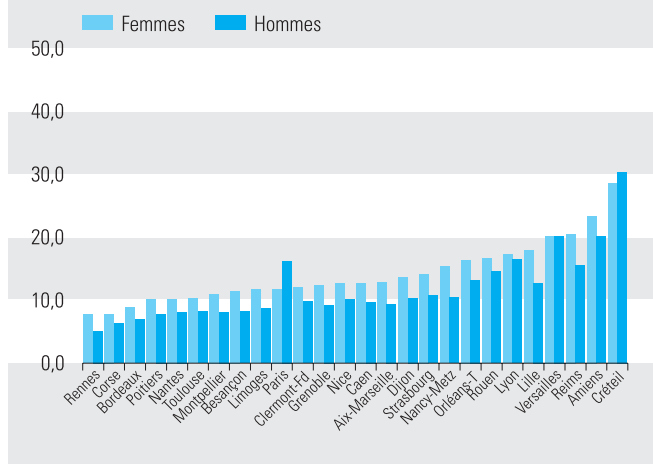
Graphique 2 – Enseignants de moins de 30 ans dans le premier degré public selon les académies



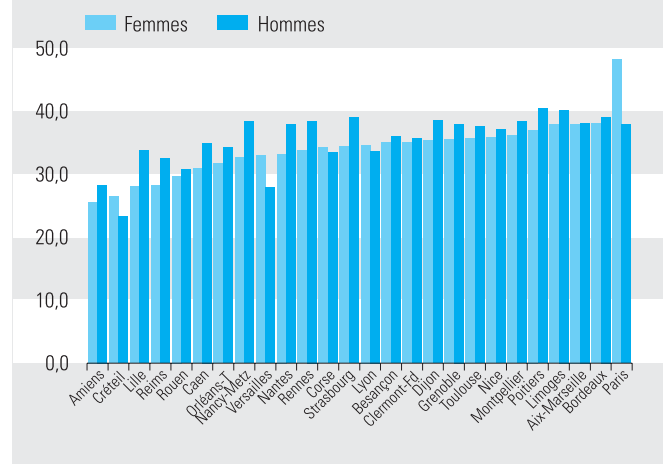
Graphique 3 – Enseignants de 50 ans et plus dans le premier degré public selon les académies



Graphique 4 – Enseignants de moins de 30 ans dans le second degré public selon les académies



Graphique 5 – Enseignants de 50 ans et plus dans le second degré public selon les académies



à Paris où presque une enseignante sur deux (48,2 %) a au moins 50 ans ainsi que dans les académies de Créteil et de Corse (*graphiques 2 et 3*).

Dans le second degré, la répartition par sexe des enseignants jeunes est à l'avantage des femmes (+ 2,3 points), sauf à Paris (- 4,4 points) et dans des proportions moindres dans l'académie de Créteil (- 1,8 point). Pour les enseignants de 50 ans et plus, les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes sauf à Paris (+ 10,3 points) (*graphiques 4 et 5*).

Personnels non enseignants : les femmes sont plus âgées et moins nombreuses

L'âge moyen de l'ensemble des personnels d'encadrement est de 50,9 ans,

les femmes légèrement plus jeunes (50,6 ans) ne représentent que 39,8 % de ces personnels. L'âge moyen le moins élevé (47,7 ans) concerne les conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU), corps dans lequel la part des femmes est de 39,3 %. Les personnels appartenant aux corps d'inspection ont 51 ans et demi pour les IEN, 53 ans et demi pour les IA-IPR et il y a peu d'écart entre l'âge des hommes et celui des femmes (environ huit mois).

Sur l'ensemble des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, les femmes ont presque 45 ans et les hommes plus de 43 ans et demi. Les femmes titulaires sont plus nombreuses que les hommes à avoir au moins 50 ans (37 % contre 30,6 %). Dans la filière administrative, une sur

deux appartient à cette tranche d'âge et une sur trois dans les filières ouvrière ou de santé. Les personnels de laboratoire sont les plus jeunes : un tiers d'entre eux a de 30 à 39 ans.

L'âge moyen des femmes parmi les ITRF (45,7 ans) est supérieur à celui des ATOSS et l'écart par rapport aux hommes montre que les titulaires ont en moyenne plus de deux années de plus. L'âge moyen va croissant de la catégorie C à la catégorie A (de 44,1 ans à 51,2 ans).

Pour les personnels des bibliothèques, l'écart des âges hommes-femmes est faible. Les assistants des bibliothèques sont les plus jeunes, les conservateurs, les plus âgés. Les femmes de 50 ans et plus représentent 36,3 % de ce type de personnel et 50,7 % de ces personnels appartiennent à la catégorie A.

Des indices de rémunération moindres pour les femmes

Pour un indice moyen de rémunération de 502 pour l'ensemble des personnels du secteur public, l'indice des femmes est de 481 et celui des hommes de 541. L'indice médian est inférieur en moyenne de 30 points par rapport à l'indice moyen. Ainsi la moitié des femmes du secteur public ont un indice inférieur à 466 et la moitié des hommes un indice inférieur à 514. Les femmes ont en moyenne presque deux années de moins que leurs collègues masculins, mais 60 points d'indice les séparent. Cet écart est le résultat de situations diverses : il est partiellement dû à l'effet de structure, les femmes étant plus nombreuses en catégorie C dans des fonctions moins rémunératrices, les femmes sont également plus jeunes que les hommes, et ont des interruptions de carrière plus fréquentes ne serait-ce que pour congé maternité ou congé parental.

Par rapport à l'ensemble des enseignants des premier et second degrés, les femmes ont 40 points d'indice de moins que les hommes dans le secteur public. Bien qu'elles entrent en général plus jeunes dans les différents corps d'enseignant, elles prennent leur retraite plus tôt, à un moment où leur indice est maximal et pèse moins sur la moyenne. Dans la répartition par corps, l'écart d'indice entre les sexes est plus important pour les professeurs de lycée professionnel que pour les certifiés plus jeunes et plus féminisés.

Dans l'enseignement supérieur, tous corps enseignants confondus, les femmes ont en moyenne quatre ans de moins que les hommes. Leur indice moyen est inférieur de 15 % à celui des hommes (85,4 %), 110 points les séparent. Parmi les enseignants-chercheurs, l'écart le plus important se situe pour les professeurs d'université où l'indice moyen des femmes est égal à 95,2 % de celui des hommes.

L'indice moyen des enseignantes dans le secteur privé des premier et second degrés est moins élevé que dans le public (483 contre 516). Il y a peu d'écart au niveau des enseignants du premier degré public ou privé bien que les femmes professeurs des écoles privées aient en moyenne 14 points d'indice de plus que dans le public. Le rapport indice des femmes sur indice des hommes, quel que soit le secteur, est, dans les deux cas, défavorable aux femmes, 94,1 % dans le public et 95,5 % dans le privé. Au niveau du second degré, l'écart public-privé se creuse avec 64 points d'indice de plus dans le secteur public. Selon les corps et le secteur les variations sont importantes, de un point d'indice pour les professeurs de lycée professionnel à 7 points pour les certifiés du public et 13 pour les agrégés du privé. Le poids des chargées et adjointes d'enseignement, nombreuses dans le secteur privé, n'est pas sans conséquence sur la moyenne du corps (indice moyen égal à 446 dans le privé pour 566 dans le public) et du niveau d'enseignement.

La dispersion des salaires des personnels non enseignants est importante, l'indice

moyen est supérieur de 65 points à l'indice médian, mais il y a que 9 points d'écart entre les indices médians des femmes et des hommes pour 39 points entre les indices moyens pour chacun des deux sexes. Ainsi, la moitié des femmes du secteur public ont un indice médian inférieur à 315 et la moitié des hommes un indice inférieur à 324. Ce constat va dans le sens de la dispersion des indices de rémunération au bénéfice des hommes.

L'indice moyen de rémunération des femmes personnels d'encadrement de 798 points est élevé, mais égal à 95,9 % de l'indice moyen des hommes (34 points d'écart) et supérieur de 198 points à l'indice moyen des femmes non enseignantes de catégorie A. Dans le corps des secrétaires généraux d'académie, l'écart indice moyen des femmes sur indice moyen des hommes est très important (93,8 % soit 57 points d'indice), mais elles ont deux ans de moins que leurs collègues. Le constat est sensiblement le même pour les administrateurs civils. Parmi les personnels de direction d'établissement, les écarts d'indice sont plus conséquents (moins 4 % pour les femmes, soit 34 points) que les écarts d'âge (presque cinq mois de moins), mais les fonctions ne sont pas identiques : les femmes sont plus souvent principaux adjoints (49,6 %) que principaux de collège (39,1 %) ou proviseurs adjoints que proviseurs de lycée (46,1 % contre 26,7 %).

Claude Malègue, DEP B5